

J'ai vendu ma moto il y a 2mois et demi et l'acheteur me tel

Par cat84510, le 13/12/2014 à 00:50

Bonjour, bonsoir

J'ai vendu ma moto une 50 voila 2 mois 1/2, se soir 23h l'acheteur me tel pour me dire qu'il a serré, en me précisant que cet arrivé 3 jours après l'achat, déjà je comprend pas qu'il ne m'ai pas tel avant bizarre[smile17] De plus il m'avait tel 10 jours après l'achat il ne se souvenait plus du mélange huile, essence

je lui ai dis que je ne pouvais rien faire pour lui, alors fussent les insultes donc je ne citerai pas [smile9] me parle de vice caché, qu'un expert est venu voir la moto et qu'il confirme le vice caché... je n'avais jamais eu de souci de se genre. Que dois je faire??? merci pour vos réponses

Par Acxo, le 13/12/2014 à 01:47

bonsoir, c'est pas tant un problème de délai (de mémoire 2 ans à partir de la découverte du vice ...) c'est que pour qu'il y ait "vice caché" il faut que le vice caché soit antérieur à la vente et c'est à l'acheteur de le démontrer (en gros il doit prouver que vous aviez déjà connaissance du problème qu'il rencontre AVANT la vente de votre véhicule)

Par cat84510, le 13/12/2014 à 10:23

bonjour merci pour votre réponse !!!

je pense que je vais attendre voir si il se passe vraiment quelques choses de concret, en espérant que cette personne se calme un peu car elle m'a tel a 4h du matin, avec un message remplie de menaces cordialement